LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

Saison 2025-2026

Assemblée Générale Extraordinaire

Samedi 17 octobre 2026

Belleville-en-Beaujolais

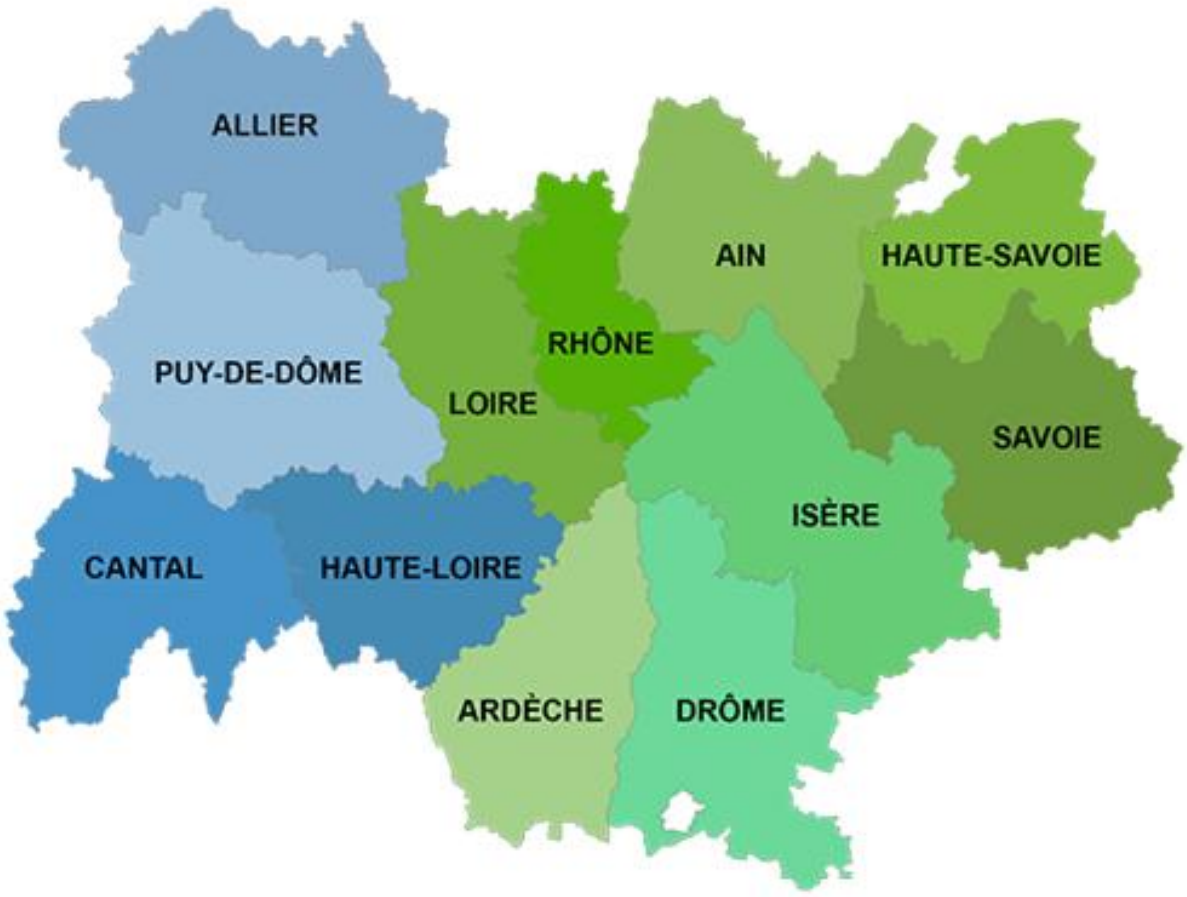

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

Table des Matières

Appel nominal des clubs 2

Propos introductifs de Maxime USCLAT, Secrétaire général de la Ligue et de Jean-Luc MANAUDOU, Président de la Ligue AuRA 4

Propos préalables à la présentation des statuts et au mode de scrutin de liste mixte proportionnel 4

Présentation du scrutin de listes mixte proportionnel avec prime majoritaire à un tour 5

Vote concernant le mode de scrutin de listes proportionnel avec prime majoritaire à un tour 6

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION
Assemblée Générale Extraordinaire
Samedi 17 octobre 2026
Belleville-en-Beaujolais

Appel nominal des clubs

Présent(s) :

Département de l'AIN

Ambérieu Natation Bugey Côtière, C.N Bellegarde, C.N Bourg-en-Bresse, Pays de Gex Natation, S.N Oyonnax.

Département de l'ALLIER

AS Dompierre Natation, ASC St-Germain-des-fossés, ASPTT Montluçon, C.S Cosne d'Allier, Gannat Olympique Natation, Les Crocos Lapalisse Natation, Montluçon Natation, Nautic Club Moulins, Vichy Val D'Allier Natation.

Département du CANTAL

ASPTT Aurillac.

Département DRÔME ARDECHE

Cercle des Nageurs de Privas, CN Annonay, CN Tricastin, Dauphins de Guilherand Granges, Dauphins Romanais Péageois, EN Pierrelatte Atom'Sports, Enfants du Rhône Valence, Montélimar Nautic Club, Natation Sud Ardèche, Team Go, Triathlon club des deux rives, Valence Triathlon.

Département de la HAUTE-LOIRE

Agglo le Puy en Velay Natation, Dauphins Yssingeaux.

Département de la HAUTE-SAVOIE

Annecy NSSE Bleue, Annemasse Natation, Aravis Natation, Cercle des Nageurs Rochois, C.N Thonon-les-bains, CNSR Cluses, Dauphins d'Annecy, Megève Natation, Mont Blanc Natation, Seynod Natation, Thônes Natation

Département de l'ISERE

Amical Club Seyssinet Natation, AS Fontaine Natation, AS Villefontaine Natation, Cercles des Nageurs Voironnais, Club de Natation de Sassenage, CN Villard de Lans, C.N Moirans, C.N Voreppe, Dauphins Eyzin-Pinet, Echirolles

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

Water-Polo, Grenoble Alp'38, HCN Tullins, Les nageurs de la Bièvre, Pont de Claix GUC WP, US St Egrève, Vals du Dauphine Olympic.

Département de La LOIRE

Aqua Club Forézien, AS Roanne Natation, CN Ondaine, CN St Chamond, Dauphins Firminy, Dauphins Le Coteau, Montbrison Natation, N.C Sorbiers, Saint Etienne Aquatic Métropole.

Département du Puy de Dôme

ASM Chamalières Natation, ASPTT Clermont-Ferrand, Billom Saint Dier Natation, CA Ancizes-St-Georges, SA Thiers, SN Lempdes, Stade Clermont Natation, Synchro Riom, US Vic le Comte.

Département du Rhône

A.S Mûre Natation, AS Grézieu La Varenne, Aqua Synchro Lyon, Aquatic Club Fidésien, AS Caluire, CASCOL Natation, Cercle Aquatique Lyon Metropole, Chassieu Natation, CMO Vénissieux, CN Pays Mornantais, CN Tarare, Les crocos de l'Archipel, Les Swimming Poules de la Mulatière, Lyon Natation Métropole, Lyon Plongeon Club, Lyon Rhône Water-Polo, Natation Villefranche en Beaujolais, RC Bron Décines Natation, Rillieux Natation, Sal St-Priest Natation, Sauveteurs de Givors, Team A.B Lyon, Triton Club Belleville, UJS La Mulatière, USOL Vaugneray, Vienne Condrieu Olympique, Villeurbanne Natation.

Département de la Savoie

Cercles des Nageurs Aix les Bains Riviera, Stade Olympique Chambéry.

Club Ligue AuRA Natation.

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

Début de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9h30.

Maxime USCLAT, Secrétaire général de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation (Ligue AuRA), procède à l'appel nominal des clubs. Aux termes de celui-ci, 45 783 voix sont présentes sur 52 954 voix attendues (ce sont 104 clubs présents sur 148 attendus). 86.45% des voix étaient donc présentes lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Jean-Luc MANAUDOU et Maxime USCLAT relèvent auprès de l'audience que, pour valider le prochain vote relatif au scrutin de listes, la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents est nécessaire (article 18 des Statuts du 14 janvier 2023 alors en vigueur). Cela signifie qu'ici 30 522 voix sont nécessaires.

Propos introductifs de Maxime USCLAT, Secrétaire général de la Ligue et de Jean-Luc MANAUDOU, Président de la Ligue AuRA

Propos préalables à la présentation des statuts et au mode de scrutin de liste mixte proportionnel

Maxime USCLAT rappelle le contexte du changement des statuts, lequel a été poussé par la Fédération Française de Natation (FFN), tant pour les comités départementaux que pour les ligues. De fait, la Ligue AuRA s'est donc conformée à cette proposition fédérale et propose, en ce jour d'Assemblée Générale Extraordinaire, deux statuts rédigés par le service juridique de la FFN. Parmi ces deux propositions, les statuts optant pour le mode de scrutin de liste mixte proportionnel seront présentés via une projection sur l'écran d'une présentation PowerPoint, toutes les questions souhaitées des clubs suivront.

Jean-Luc MANAUDOU commence, avant toute chose, par remercier les présents au regard des conditions de circulation annoncées en ce 17 octobre 2026, en soulignant qu'une représentation de 86% des voix en Assemblée Générale est rare. Il leur souhaite, au nom de la Ligue AuRA, de ses dirigeants et de ses salarié(e)s, la bienvenue. Il remercie la ville de Belleville-en-Beaujolais pour la mise à disposition de la salle municipale Camille Claudel, et plus particulièrement Monsieur Frédéric PRONCHERY, Maire de Belleville-en-Beaujolais, vice-président du département du Rhône et vice-président de la communauté de communes Saône Beaujolais, Monsieur Stéphane BONNA, vice-président en charge des sports de la communauté de communes Saône Beaujolais et Monsieur Alain MAHUET, adjoint aux sports de Belleville-en-Beaujolais. Il remercie aussi de leur présence Madame Christiane GUERIN, Vice-présidente de la FFN déléguée aux organisations et représentante du Président de la Fédération Française de Natation en ce jour, Monsieur David MAITRE, Sports Marketing Manager chez ARENA, et Monsieur Christophe CORNET, animateur du Marché des Associations au Crédit Mutuel. Il présente néanmoins les excuses de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Monsieur Renaud PFEFFER, Vice-président délégué aux sports de la Région Auvergne Rhône Alpes, et Monsieur Guillaume SALLES, Directeur commercial chez ACE Hôtel.
Dans son discours d'ouverture de cette Assemblée Générale Extraordinaire, au nom de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation, Jean-Luc MANAUDOU adresse ses vœux de complet rétablissement aux dirigeants, officiels, entraîneurs des clubs de la Ligue AuRA touchés par la maladie, dans l'attente de les retrouver aux bords d'un bassin.

Il poursuit en présentant l'organisation de ses interventions, lesquelles se feront en deux temps :

- Dans un premier temps, dans le cadre de cette Assemblée Générale Extraordinaire, il présentera les points organisant l'élection du comité directeur (CoDir) dans le cadre de l'adoption du scrutin de liste mixte proportionnel avec prime majoritaire à un tour pour une durée de quatre ans. En effet, sous l'impulsion de la FFN et à l'instar des autres ligues, cette Assemblée Générale

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

Extraordinaire doit statuer sur un changement éventuel de mode de scrutin, les statuts étant nécessairement modifiés (avec l'une ou l'autre des options envoyées par mail).

- Dans un second temps, cette fois-ci dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, il présentera une synthèse non exhaustive de la saison 2025-2026.

Concernant les nouveaux statuts à voter, ceux-ci s'appliqueront dès qu'ils auront été votés, le mode d'élection du Codir de la ligue AuRA ne jouant quant à lui que lors de l'olympiade 2028-2032. En effet, les nouveaux statuts rédigés par le service juridique de la FFN, envoyés aux clubs par mail en septembre 2026, comportent deux versions dont seul le mode de scrutin du comité directeur les différencie. Il est à savoir que l'une ou l'autre des versions remplacera obligatoirement les statuts appliqués au sein de la Ligue depuis le 1er septembre 2023.

Avec l'appui du Power-point en 12 points clés, Jean-Luc MANAUDOU présente la partie des statuts qui comporte une nouveauté, à savoir le mode d'élection du CoDir par scrutin de listes mixte proportionnel avec prime majoritaire à un tour pour une durée de quatre ans, en remplacement du vote plurinominal actuellement en place. Il rappelle, en préambule, que le comité directeur de la Ligue AuRA a exprimé, le 13 juin 2026, un vote favorable au scrutin de listes, dont il demande la confirmation aux clubs présents en ce 17 octobre 2026.

Présentation du scrutin de listes mixte proportionnel avec prime majoritaire à un tour

Document de présentation des enjeux du scrutin de liste plurinominal

Compléments à la présentation :

1. Plusieurs listes peuvent être présentées, ce qui signifie que, sous réserve du respect des règles, il y a autant de listes que souhaité, à l'instar de ce qu'il se passe dans les municipalités.
2. La pluralité et la diversité des opinions sont garanties avec le scrutin de listes.
3. Avec le scrutin de listes, la parité hommes-femmes est assurée avant que cela ne soit demandé, quand, avec un scrutin nominal, la parité pourrait induire d'enlever *a posteriori* certains élus pour respecter cette parité absolue.
4. Le service juridique de la FFN a imposé que le nombre de candidats dans les ligues de plus de 10 000 licenciés soit compris entre 18 et 32, quand dans les petites ligues (de moins de 10 000 licenciés), le nombre de candidats soit entre 10 et 20. Il appartiendra au Comité directeur de décider du nombre de sièges à instaurer sur les listes, ce sera donc l'un des sujets de débat lors du CoDir du 5 décembre 2026.
5. Par exemple, si le CoDir décide d'un nombre de sièges à 28, chaque liste devra compter 14 femmes et 14 hommes. Elles ne pourront ni en avoir plus, ni moins.
6. Le candidat placé en tête de liste est chargé de déposer la liste, il sera président en cas d'élection. Cela signifie qu'avec le scrutin de listes, les électeurs savent à l'avance qui sera le président de la Ligue en fonction de quelle liste sera élue. La tête de liste (le Président) saura qui sera à ses côtés au sein du Codir.
7. Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes.
8. Nul ne peut changer de liste après son dépôt. En effet, s'il existe malheureusement des circonstances indépendantes de la volonté de chacun, cela doit être rapidement corrigé pour la liste.
9. La liste majoritaire compose 50% du CoDir, les autres 50% seront répartis au *prorata numeris*. Pour rappel, c'est ce qu'il se passe aux municipales.
   (voir exemple de répartition sur la présentation)
10. La tête de liste est président.

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

11. Le nombre de mandats du Président est limité à 3 maximum, tous les mandats déjà effectués sont comptabilisés.
12. La limite d'âge du Président est fixée à 70 ans, dans l'année à laquelle a lieu l'élection.

Question de club : *Concernant la parité, est-ce que le Comité Directeur doit être à parité exact après répartition ?*

⇨ En effet, le CoDir se doit d'être paritaire à la fin des élections.

Question de club : *Est-ce qu'un mandat de président interrompu compte comme un mandat plein ?*

⇨ Les élus de la Ligue apporteront ultérieurement une réponse à cette question.

Réponse complémentaire : précisions en dehors de l'Assemblée Générale

Afin de répondre à la question posée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il est précisé dans l'article 9.4 des Statuts présentés, élaborés par le service juridique de la FFN, « *Un mandat de plein exercice est d'une durée de quatre (4) ans. Il est également précisé que :*

- *Un mandat de Président exercé pendant une durée minimale de vingt-quatre (24) mois est considéré comme un mandat de plein exercice ;*
- *Le Président de Ligue qui démissionne dans les douze (12) mois précédant la fin de la mandature sera réputé avoir exercé un mandat de plein exercice* ».

Question de club : *Le Comité directeur va prochainement être amené à définir le nombre de candidats à présenter par listes pour les futures élections, est-ce que ce nombre sera définitif ou est-ce qu'il pourra être modifié à chaque olympiade ?*

⇨ Le nombre de candidats par liste pourra être modifié à chaque olympiade, dans le respect des statuts qui imposent à notre ligue un nombre de candidats compris entre 18 et 32. En effet, cela n'est pas inamovible dans la durée, mais vaut uniquement pour la prochaine élection.

Vote concernant le mode de scrutin de listes proportionnel avec prime majoritaire à un tour

Les Statuts comportant le mode de scrutin de listes proportionnel avec prime majoritaire à un tour sont **adoptés avec :**

POUR :	**42 830 voix**
ABSENTION :	**1917 voix**
CONTRE :	**1036 voix**

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr http://auvergnerhonealpes-natation.fr/ Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55